



Place de la Liberté

83210 LA FARLEDE

ARRETE N°066 PM/2020

Restriction à la circulation
(Avenue du Général DEGAULLE)

Nous, Raymond ABRINES, Maire de la ville de LA FARLEDE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2213-1 à L 2213-6,

Vu le Code de la route, notamment les articles R110-1, R411-1 à R 411-8,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu la demande en date du 5 mars 2020, de la **société Solutions 30**, sise 39-53 Boulevard d'Ornano, 93210 Saint Denis, en vue d'effectuer des travaux de raccordement Fibre Optique, au droit du **447 Avenue du Général DEGAULLE, en partenariat avec Bouygues Télécom,**

Considérant qu'il est nécessaire de restreindre la circulation au droit du chantier afin d'assurer la sécurité des intervenants et de permettre les travaux,

ARRETE

Article 1 - En raison des travaux mentionnés ci-dessus, la circulation est interdite au droit du **447, Avenue du général DEGAULLE.**

Article 2 - Cette interdiction à la circulation prend effet **le mercredi 18 mars 2020 de 14h00 à 15h00.**

Article 3 - Une déviation appropriée sera mis en place par le pétitionnaire pour informer les usagers de la voie.

Article 4 -La signalisation temporaire, mise en place par le pétitionnaire, sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1-8).

Article 5 - Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 - Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 7 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de LA FARLEDE,
- Monsieur le Chef de service de la Police municipale de LA FARLEDE,
sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation sera transmise à :
- Monsieur le D.G.S.
- Monsieur le conseiller municipal délégué à la sécurité
- Monsieur le Directeur des Services Techniques
- **Société Solutions 30**

Fait à La Farlede, le *11.03.2020*

